

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 11 AVRIL 2018 à 18 HEURES 30

Convocation du 05/04/2018

Présents : MM. VARRONE- MERO – TIBIER – ABRIL - RAMI - LALANDE - BONTOUX - MMES-PAGANIN
- DUMESNIL - GIRAUDY - BODINO - QUILLOT - MAUBERT

M. ROUSSEL– M. EININGER

Absents représentés :

Mme GROSSO	par	M. MERO
Mlle GIORDANO	par	M. VARRONE
Mme POMMEL	par	Mme PAGANIN
M. SIDAOUI	par	M. ABRIL
M. CHARABOT	par	M. ROUSSEL

Absents : M. VACANCE. Mme FERUT- Mme BELAICHE

Secrétaire : Mme PAGANIN

-----0000-----

Le Maire donne lecture des délibérations prises lors de la précédente séance du 13 février 2018. Aucune observation du conseil municipal qui adopte le procès-verbal. Puis il informe l'assemblée sur les dépôts de permis de construire et de déclarations préalables, ainsi que sur tous les marchés passés en 2017 selon leur montant.

Il informe que le démarrage des travaux de l'école a eu lieu le 4/4/2018, et les travaux de la première tranche sont estimés à 9 mois.

Le Maire informe le conseil sur une lettre de protestation du collectif des parents d'élèves concernant le choix du nom du collège de Pégomas.

Il informe également sur les interventions du centre de secours en 2017.

ORDRE DU JOUR

En préalable, le Maire informe le conseil que suite à l'accord de principe lors de la dernière séance sur le projet TAMARINS du Vallon de Juhan, il conviendrait de signer un compromis, afin de pouvoir avancer dans ce dossier et fixer les accords du vendeur et de l'acheteur, ainsi que le planning.

VOTE : 16 POUR — 1 ABSTENTION (Mme MAUBERT) - 3 CONTRE (M. ROUSSEL + 1 PROCURATION – M. EININGER)

1 – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DES GESTIONS 2017 :

Le Maire rappelle que le compte de gestion retrace la totalité des opérations exécutées par le comptable, et qu'il est en parfaite concordance avec le compte administratif.

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

C.G. 2017 COMMUNE : Le résultat de l'exercice 2017 est de 551.968,32 €, et le résultat cumulé tenant compte des reports 2016, de : 382.039,23 €.

VOTE : 17 POUR – 3 ABSTENTIONS : M. ROUSSEL + 1 procuration – M. EININGER.

C.G.2017 ASSAINISSEMENT : le résultat de l'exercice 2017 est de 96.970,80 €. Il n'y a que des recettes de fonctionnement et 0 € en dépense.

VOTE : 17 POUR – 3 ABSTENTIONS : M. ROUSSEL + 1 procuration – M. EININGER.

2 – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 :

- **Budget COMMUNE** : Le Maire présente en détail par section et par article les dépenses et recettes 2017 telles qu'elles ont été exécutées. Elles sont en parfaite concordance avec le compte de gestion du trésorier, comptable de la commune.

	BP 2017	REALISES	RESULTATS exercice 2017	REPORTS 2016	Total Résultats + Reports 2016
<i> FONCTIONNEMENT </i>					
DEPENSES	2 333 092 €	2 019 542.03 €			
RECETTES	2 333 092 €	2 234 103.57 €	214 561.54 €	127 066.53 €	341 628.07 €
<i> INVESTISSEMENT </i>					
DEPENSES	3 086 329 €	825 801.20 €		296 995.62 €	
RECETTES	3 086 329 €	1 163 207.98 €	337 406.78 €		40 411.16 €
					382 039.23 €

Il convient de rajouter les « restes à réaliser de l'exercice 2017 » en section d'investissement, qui sont des dépenses engagées par la commune, mais dont les travaux ou les factures, ou encore les virements pour les recettes, ne sont pas arrivés au 31/12/2017. Le Maire en donne le détail au conseil.

RAR Dépenses : 36.918 €

RAR Recettes : 63.000 €

Le résultat cumulé 2017 (résultat 2017 + reports 2016 + RAR) est le suivant : 408.121,23 €

- **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE 341.628,07 € :**

Bien qu'il ne soit pas nécessaire de faire une affectation du résultat 2017 de fonctionnement, puisqu'il n'y a pas de besoin d'investissement, le Maire propose d'affecter 250.000 € en autofinancement d'investissement pour 2018, et de laisser en report de fonctionnement 91.162,07 €.

VOTE : unanimité.

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- **BUDGET ASSAINISSEMENT** : Le Maire rappelle qu'en 2017, le conseil municipal avait voté un budget supplémentaire en Assainissement, afin d'intégrer toutes les opérations comptables suite à la dissolution du SIAUBC. En fin d'année, il a été demandé au conseil de supprimer toutes ces opérations par décision modificative, car le comptable du SIAUBC n'était pas en mesure de finaliser les écritures au 31/12/2017.

Le compte administratif assainissement se résume par les seules recettes exécutées par la commune, à savoir : + **96.970,80 €** (surtaxe assainissement et participation forfaitaire sur l'assainissement collectif). Aucune dépense.

VOTE : 17 POUR – 3 ABSTENTIONS : M. ROUSSEL + 1 procuration – M. EININGER.

3 – EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 :

- **BUDGET COMMUNE** : le Maire présente de façon détaillée par section et par article, le projet de BP 2017. Les demandes de subventions ont fait l'objet d'un examen en réunion des adjoints et des finances, et le Maire en donne le détail, dont le montant s'élève à 32.000 €. Les subventions sont votées à l'unanimité.

Le budget s'équilibre comme suit :

Fonctionnement : 2.252.157 € en dépenses et en recettes

Investissement : 3.806.793 € en dépenses et en recettes.

Le poste le plus important en investissement revient à la surélévation de l'école maternelle pour 1.840.000 € TTC, pour laquelle le conseil départemental a accordé une subvention de 350.000 €. Les travaux de voirie et d'entretien des bâtiments communaux s'élèvent à 1.100.000 €.

VOTE : 17 POUR – 3 ABSTENTIONS : M. ROUSSEL + 1 procuration – M. EININGER.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT** : Le Maire présente de façon détaillée les prévisions 2018, qui reprennent les écritures comptables suite à la dissolution du SIAUBC non finalisée au 31/12/2017. Le budget s'équilibre comme suit :

- **EXPLOITATION** : 255.799 € en dépenses et en recettes

- **INVESTISSEMENT** : 224.355,67 € en dépenses et en recettes

VOTE : 17 POUR – 3 ABSTENTIONS : M. ROUSSEL + 1 procuration – M. EININGER.

4 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL :

Le Maire rappelle la composition du personnel communal fonctionnaire par filière ainsi que les besoins pour 2018 :

- **Administratif** : 7 agents titulaires et 1 CDD d'un an qui se termine au 14/05/2018, en remplacement d'un agent titulaire parti en mutation.

***Besoin** : créer un poste de Rédacteur au 15 mai 2018.

VOTE : unanimité

- **Technique** : 9 agents au service voirie et bâtiments et restauration.

***Besoin** au titre de la promotion interne : transformer un poste d'adjoint technique en un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.

***Besoin** : créer un CDD ponctuel de 3 mois pour l'agence postale communale. (Financement pris en charge par la Poste)

VOTE : unanimité.

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- ATSEM : 5 agents
- POLICE : 1 garde champêtre chef en Congé de longue maladie.

5 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE LA CARSAT POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE :

Le Maire informe le conseil qu'il est possible d'obtenir une aide financière auprès de la CARSAT au titre des actions de prévention des troubles musculo-squelettiques. Pour y prétendre il faut avoir des agents relevant du régime général et moins de 50 salariés.

Au préalable, il faut faire réaliser une étude par un ergonome, prise en charge à 70 % par la CARSAT. Puis, se conformer à l'étude pour acheter du matériel ou faire des travaux destinés à améliorer les conditions de travail. L'aide est de 50 % plafonnée à 25.000 €

VOTE : Accord unanime pour demander l'aide.

6 – FESTIVAL DE THEATRE 2018 : FIXATION DES TARIFS

Le Maire rappelle que la commune reprend en direct l'organisation du Festival AURIBEAU EN SCENE 2018, en relation avec les associations communales. L'encaissement des ventes de places se fera par le biais d'une régie communale. Le comité de pilotage propose les tarifs suivants :

- 1 spectacle : 10 €
- 1 journée : 20 €
- Le PASS Festival 2jours ½ : 30 € et le PASS Festival couple : 50 €

M. ROUSSEL demande s'il est prévu un prix différent si pré-réservation ?

Le Maire précise que les préventes étaient peu utilisées les autres années, et que la multiplication des tarifs complique la gestion de la régie.

VOTE : accord unanime sur les tarifs 2018.

7 – QUESTIONS DIVERSES :

- **VALIDATION DU STOCK FONCIER DE L'EPF PACA** : chaque année le conseil doit valider le stock foncier détenu par l'EPF sur notre commune au 31/12/2018. Il est identique à 2017 : soit 1.534.240 € pour deux terrains.

VOTE : pris connaissance à l'unanimité.

- **CARREFOUR PRE DE FANTON** : le Maire donne lecture d'un courrier d'un administré qui suggère de modifier le céder le passage en faveur du chemin de Pierrenchon au niveau du carrefour du Pré de Fanton, par un STOP. Après débat et rappel des raisons par M. BONTOUX, pour lesquelles il avait été décidé avec le Département, de mettre un céder le passage, le conseil émet l'avis de ne pas modifier la signalisation routière.

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- **INFORMATION SUR LA COLLECTE DES DECHETS ALIMENTAIRES** : M. MERO informe de la mise en place de la collecte des déchets alimentaires tous les mardis à partir du **8 mai 2018**. Pour tout renseignement contacter le **0800 349 785**. Informations sur le site internet de la commune et dans le dernier bulletin municipal du mois d'avril 2018. Le ramassage des ordures ménagères se fera le samedi, et la collecte du tri sacs jaunes le mercredi.
- **QUARTIER DU BAYLE** : demande de nombreux résidents pour couper des cyprès en mauvais état. Le Maire explique qu'il faut faire un diagnostic au cas par cas et qu'il en reparlera au conseil avant de prendre une décision.